United Athletes

Parallèlement à leur affiliation normale, tous les membres peuvent payer une cotisation complémentaire pour les services de United Athletes. Cette cotisation s'élève à 50 euros par an. Au cours du second semestre de l'année (après le 1er juillet), vous ne payez que 25 euros.

United Freelancers

Nous affilions désormais les travailleurs sous statut indépendant (en personne physique ou en société d'une personne). Il s'agit de freelances ou travailleurs autonomes. Ces affiliés paient la même cotisation que les autres affiliés et ils bénéficient des mêmes protections et bénéfices, avec certaines spécificités. Les travailleurs sous statut indépendant sont affiliés à la centrale responsable pour leur secteur d'activité.

Pour plus d'infos: www.unitedfreelancers.be

2. AIDE JURIDIQUE ET ASSISTANCE JUDICIAIRE

- Dès l'affiliation, vous bénéficiez d'une aide juridique gratuite
- Après 6 mois d'affiliation ininterrompue avant la survenue d'un litige, vous avez droit, le cas échéant, à une assistance judiciaire au Tribunal du travail. Consultez notre brochure qui décrit les conditions pour en bénéficier.

3. INDEMNITÉS DE GRÈVE

La concertation permet, fort heureusement, de résoudre la plupart des conflits. Toutefois, la grève est parfois inévitable. Dans ces moments-là aussi, vous pouvez compter sur nous. En tant qu'affilié CSC, vous avez droit à une indemnité de grève. Le tableau suivant vous donne un aperçu du montant hebdomadaire de cette indemnité (semaine de 5 et 6 jours). Chaque journée de grève donne droit à une indemnité de 30 € (en régime de 5 jours par semaine) soit € 150 par semaine.

	semaine 1	semaine 2	semaine 5	semaine 9
TEMPS PLEIN	**€ 150,00**	**€ 175,00**	**€ 207,50**	**€ 227,50**
Sauf:				
CSC-BIE (coiffeurs, esthétique)	€ 87,50	€ 107,50	€ 143,75	€ 157,50
MI-TEMPS	**€ 75,00**	**€ 87,50**	**€ 103,75**	**€ 113,75**

- Vous recevez l'indemnité de grève complète après 6 mois d'affiliation. Si vous êtes affiliée depuis 3 mois, vous recevez la moitié de l'indemnité et après 1 mois d'affiliation, vous en recevez un quart.
- A partir de la 2ème, 5ème et 9ème semaine de grève, l'indemnité de grève augmente.

4. PRIMES STATUTAIRES

La CSC vous accompagne tout au long de votre vie. C'est pourquoi, lors de certains événements qui la jalonnent (mariage ou cohabitation légale, naissance ou adoption), nous versons une prime à nos membres. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des indemnités. Les demandes doivent être introduites auprès de nos services au plus tard 3 ans après la date de l'événement.

PRIME (**)	CONDITIONS ET MONTANTS	
Prime de mariage/ cohabitation légale (*)	Après 1 an d'affiliation	€ 25,00
	Après 2 ans d'affiliation	€ 75,00
Prime de naissance/ adoption (*)	Après 1 an d'affiliation	€ 25,00
	Après 2 ans d'affiliation	€ 50,00

(*) Ne s'applique pas aux affiliés de la CSC-Services publics, de la CNE et de la CSC Enseignement.
(**) Attention, certains taux réduits de cotisations ne donnent pas droit au paiement de primes.

CONSULTEZ LE RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE COTISATIONS

www.lacsc.be/reglementaffiliation

E.R.: Dominique Leyon, Chaussée De Haecht 579 – 1030 Bruxelles • Juillet 2022 • D/2018/0780/04

CSC REGION WALLONNE

Juillet 2022

Retrouvez toutes nos coordonnées de contact sur www.lacsc.be

CSC lacsc.be

1. COTISATIONS MENSUELLES*

SECTEUR PRIVÉ			CNE
Cotisation standard		€ 19,29	
Secteurs particuliers :	Coiffure - esthétique	€ 17,68	
	ETA : moins valide	€ 9,39	
	Accueil d'enfants conventionné	€ 5,42	
Actif à temps partiel (max. 1/2 temps et sans compléments)		€ 13,04	
Crédit-temps / interruption de carrière à temps plein avec indemnité		€ 9,29	
Crédit-temps / interruption de carrière à temps plein sans indemnité		€ 5,42	€ 9,29

LES JEUNES		
CSC ENTER :	< de 25 ans, étudiant et affilié en période d'insertion professionnelle	GRATUIT
CSC GO :	< de 25 ans et 1ère affiliation payante pour un jeune travailleur pendant 12 mois	€ 11,00

UNITED FREELANCERS (free-lances et travailleurs autonomes)	
Cotisation standard	€ 19,29

COTISATIONS SPECIFIQUES		
CSC-TRANSCOM => secteurs : chemin de fer, poste, Proximus, culturel		
Cotisation standard		€ 18,10
Actif à temps partiel (max. 1/2 temps et sans compléments)		€ 11,45

CSC SERVICES PUBLICS		
Cotisation standard		€ 18,10
Actif à temps partiel (max. 1/2 temps et sans compléments)		€ 12,55
Interruption de carrière complète avec indemnité		€ 9,29
CSC ENSEIGNEMENT		
Temps plein, temps partiel > 1/2 temps, DPPR partielle		€ 18,10
Temps partiel inférieur à 1/2 temps, DPPR totale et personnel puériculteur ACS-APE-TCT		€ 12,08
Demandeur d'emploi avec allocation de chômage ou d'insertion et interruption de carrière totale		€ 11,20
Pensionnés, congé sans solde, personnel parascolaire ou de surveillance extrascolaire		€ 5,93

EN PENSION		CNE	Services publics
Pensionné(e) sauf CSC-Transcom ci-dessous	€ 5,42	€ 7,01	€ 6,40
Pensionné(e) CSC-Transcom (=Culture, chemin de fer, poste, Proximus)	€ 6,34	-	-

AU CHOMAGE, EN RCC OU EN INCAPICITE DE TRAVAIL		CNE	Services publics
Chômeur complet > après 3 mois de chômage	€ 12,09	€ 12,09	€ 12,09
Chômeur complet avec allocation d'insertion	€ 9,29	€ 9,29	€ 9,29
RCC après 3 mois	€ 12,91	€ 12,91	€ 12,10
1/2 temps devenu chômeur	-	€ 9,29	-
Malade > après 3 mois d'incapacité de travail	€ 10,50	€ 8,34	€ 7,43
Malade de longue durée > après 12 mois d'incapacité de travail	€ 7,43	-	-
Sans revenus, sous médiation en chômage	€ 5,42		

FRONTALIER LUXEMBOURG (DOUBLE AFFILIATION CSC-LCGB)	
Si vous travaillez au Grand-Duché du Luxembourg, vous bénéficiez de la double affiliation CSC-LCGB en payant une cotisation unique suite à un accord bilatéral entre la CSC et le LCGB Valable pour les fédérations CSC Liège-Verviers-Ostbelgien et CSC Luxembourg.	
Temps plein, temps partiel > 1/2 temps	21,02 €
Temps partiel inférieur ou égal à un mi-temps	18,02 €
Chômeur invalide prépensionné pensionné	18,02 €

**Montants valables depuis le 1er juillet 2022*

COTISATIONS REDUITES : EXPLICATIONS

Certaines catégories de membres peuvent bénéficier d'une cotisation réduite :

Chômeurs et RCC (ex-prépension)

- Après trois mois de chômage complet successifs ou de RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise)

Pensionnés

- A partir du mois où vous prenez votre pension.

Malades

- Après le troisième mois suivant le début de la maladie.
- En cas d'hospitalisation, la cotisation est réduite à partir du mois suivant le 30ème jour d'hospitalisation.
- A partir du 13ème mois de maladie, un taux encore inférieur est d'application sauf dans les centrales CNE et CSC Services Publics.
- Un certificat de maladie et/ou d'hospitalisation est requis. Il peut être obtenu auprès de votre mutualité.

Attention ! *Les nouveaux membres qui s'affilient doivent payer une cotisation de travailleur actif pendant les trois premiers mois. Si vous pouvez démontrer que vous étiez malade depuis au moins 3 mois avant de vous affilier, vous bénéficiez immédiatement d'une cotisation réduite.*

Temps partiels

Vous payez la cotisation à temps partiel si vous remplissez simultanément les conditions suivantes:

- Vous travaillez au maximum à mi-temps;
- Vous ne bénéficiez pas d'indemnités complémentaires;
- Vous n'avez pas droit à une prime syndicale complète.

Attention !

- *Le passage à une catégorie supérieure pendant une grève n'est pas autorisé.*
- *En cas d'augmentation du montant des cotisations, tous les arriérés de paiement sont payés au nouveau taux. L'intérêt est donc d'être toujours en ordre de paiement.*
- *Si vous accusez un retard de paiement de plus de 6 mois, vous perdez tous les droits que vous avez acquis.*
- *Si vous avez payé trop de cotisations, vous pouvez demander la régularisation avec un effet rétroactif de maximum 12 mois.*

Si vous bénéficiez d'allocations, la CSC a besoin de votre signature pour compléter votre dossier ONEm en cas de changement d'adresse, d'occupation, de données bancaires ou de situation familiale. Rendez-vous dans votre centre de services CSC le plus proche.